

## NOTE TECHNIQUE

Numéro d'enregistrement de DECADE : 31371

Direction : DMLPE

### **Livre Bleu : Attribution d'une subvention au Groupement Régional d'Experts Climat en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (GREC - Sud), porté par l'association AIR Climat - Approbation d'une convention**

Par délibération MER 007-4240/18/CM du 28 juin 2018, la Métropole s'était engagée dans la démarche du Livre Bleu et de ses 100 actions.

Le Livre Bleu définit, sur la base d'un diagnostic des enjeux et des moyens du territoire, les grandes orientations de la stratégie littorale métropolitaine et un programme d'actions à 5 ans.

A travers le Livre Bleu, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite accompagner les acteurs du territoire et favoriser l'émergence de projets emblématiques. Elle a également pour volonté de concilier les potentiels et les fragilités de cet espace hors du commun. La dynamique lancée par le Livre Bleu a également permis de donner toute sa place au littoral dans le projet métropolitain, lui aussi approuvé le 28 juin 2018. Le littoral y est affirmé comme un élément différenciant pour Aix-Marseille-Provence.

Ainsi, le Livre Bleu prévoit une action 12\_3 : partenariat et recherche et développement qui a pour objectif d'aider au développement des acteurs de la recherche et du développement.

A ce titre, le Groupement Régional d'Experts sur le Climat en Provence-Alpes-Côte d'Azur (GREC Sud), porté par l'association AIR Climat, a pour mission, en s'appuyant sur un large réseau d'experts scientifiques, de collecter les connaissances scientifiques sur le climat, le changement climatique, leurs impacts et proposer des solutions d'adaptations et d'atténuation. Les données et connaissances collectées sont vulgarisées pour informer et sensibiliser les publics (élus et citoyens). De part ces actions le GREC-SUD a pour objectif général de renforcer les liens entre les scientifiques et les acteurs du territoire.

La Métropole Aix-Marseille-Provence envisage de signer une convention de partenariat pour l'année 2022 avec l'association AIR Climat, structure porteuse du GREC Sud, permettant de l'accompagner sur ces missions de centralisation des données et connaissances afin d'améliorer leur appropriation par les acteurs du territoire et le grand public et de favoriser leur prise en compte dans les politiques publiques.

Le montant global de cette action s'élève, pour l'année 2022, à **45 800 € euros TTC**.

Il est proposé que la Métropole Aix-Marseille Provence **verse une subvention d'un montant total de 14 000 euros, soit environ 30 % du montant total (Budget Sous-Politique B211 – Nature 65748 – Fonction 78)**.

Il est proposé de conclure une convention qui définit et précise le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence au profit de l'association AIR Climat, structure porteuse du GREC Sud.